

L'ÉTAT CONGOLAIS À L'ÉPREUVE DE L'ACTUELLE CRISE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE MONDIALE

PLACIDE M'BANGA TSHIBAKA

LA RÉCENTE crise financière doublée de la crise économique, dont l'origine est située vers 2007 aux États-Unis, principalement du secteur bancaire privé, frappe de plein fouet les pays du monde à des degrés divers et ne cesse de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Cette crise mondiale (on n'a rien vu de tel depuis la crise économique de 1929 qui avait amené un crash boursier mondial), venant allonger davantage la liste des grands problèmes mondiaux, ne peut être estompée voire vaincue sans une intervention de l'État – certes une certaine opinion veut que l'État soit aussi responsable de l'avènement de cette crise.

Atténuer les effets de la crise ou envisager les possibles voies de sortie, écarter la crise en excluant l'État dans une telle démarche est une gageure. N'en déplaise aux tenants des thèses

globalistes qui s'efforcent de démontrer le déclin sinon le déclassement de l'État. Ils décrivent, à l'instar de Kenichi Ohmae, un monde autonome par rapport aux États, « suivant sa logique propre, organisé par les biais de l'économie et déconnecté des clivages nationaux ». Sinon, ils déclarent carrément la mort de l'État.

L'État, acteur rationnel, international, le plus privilégié et le plus important, devenu depuis le milieu du XVII^e siècle l'unité sociopolitique territoriale de base du système international, est, en tant que tel, géré par une entité politique qui détient ce que Max Weber a appelé le monopole de la contrainte organisée, « car il est le seul (« monopole ») à pouvoir édicter des règles de droit et à les faire respecter, au besoin par la force (« contrainte »), et cela tout à fait officiel-

lement (« organisée »), tant sur le plan intérieur (police) que vis-à-vis de l'extérieur (armée), condition de l'indépendance nationale ou souveraineté ».

Cependant, nous devons à la vérité de reconnaître que la mondialisation a remis sur le tapis les débats concernant : le rôle et la capacité de l'État ; la notion de souveraineté ; l'importance de la place occupée par d'autres acteurs internationaux et surtout la pertinence du maintien de la distance entre l'extérieur et l'intérieur. Et dans cette optique, Pierre de Sernaclens s'interroge : « L'État, écrit-il, garde souvent le monopole de la coercition intérieure, mais son autonomie politique dans la sphère économique et sociale en particulier tend aujourd'hui à se rétrécir, car il ne peut défendre ses intérêts sans développer des réseaux de coopération internationale ».

A propos de cette souveraineté, Philippe Bretton en donne la signification :

- Dire de cette souveraineté qu'elle est permanente veut dire qu'elle ne peut pas être aliénée par un acte juridique quelconque. Ajouter qu'elle est intégrale implique une volonté de radicalisation.

- Préciser qu'elle s'exerce non seulement sur les ressources naturelles mais aussi sur les richesses et les activités économiques a pour conséquence qu'elle s'étend à l'ensemble de l'appareil économique de production, dont une partie est souvent détenue, au moment de l'accession à l'indépendance, par des intérêts étrangers, publics ou privés.

- Insister sur la notion de compétence nationale en la matière, c'est affirmer que chaque État a le droit de réglementer les investissements étrangers comme bon lui semble, et surtout de procéder à des transferts de propriété,

la plupart du temps sous forme d'expropriation ou de nationalisation, en excluant toute référence au droit international tant du point de vue des sources de droit applicable (traités coutumiers, principes généraux du droit) que des modes de règlement des litiges ».

Affirmer ainsi la souveraineté n'est pas la poser en absolu indéfectible. Elle est relative autant en théorie qu'en pratique.

La souveraineté de chaque État ne peut être que relative dans cet aréopage étatique où les États sont souverains et égaux. L'État exerce sa souveraineté sur le plan aussi bien national qu'international. Dans ce dernier cas, cette souveraineté permet à l'État de se déterminer librement, sans influence extérieure, d'entrer en relation avec les autres États, de se soumettre à des règles juridiques acceptées d'un commun accord, sans lesquelles il n'y aurait aucune sécurité dans les relations juridiques internationales.

Elle est limitée par certains principes, notamment l'interdiction du recours à la force, la protection internationale des droits de l'homme, d'une part, et la situation d'interdépendance, d'autre part, qui oblige ainsi les États à coopérer selon des modalités diverses. La communauté des États et les lois internationales affectent ou réduisent la souveraineté des États. L'intervention armée d'un État sur le territoire d'un autre État réduit la souveraineté de ce dernier. Certaines atteintes à la souveraineté des États peuvent être justifiées par des raisons humanitaires.

Le système économique mondial dominant est sans conteste, le capitalisme que les démocraties libérales appliquent, cela va de soi.

La démocratie libérale est un système de gouvernement dans lequel les élus (représentants du peuple) doivent

rendre compte de leurs décisions aux citoyens ; un système qui fonctionne conformément à un certain nombre de principes, notamment l'existence d'une opposition institutionnalisée et d'un pouvoir judiciaire indépendant, ainsi que d'une libre compétition économique, une liberté d'expression et de croyance.

Les États à régime démocratique constituent l'idéal vers lequel devraient tendre (ou tendent) tous les États du monde. Les démocraties libérales permettent de transcender les instincts de violence et institutionnalisent les normes qui pacifient les relations internationales.

Il n'est pas question ici de l'État tel que vu par les ultralibéraux.

Ainsi, un État sera considéré comme démocratique quand il aura vécu au moins un changement de l'équipe dirigeante à la suite d'élections libres et justes, quand on y reconnaîtra l'importance des structures institutionnelles, notamment la réglementation qui encadre l'activité économique et le leadership de l'État.

SITUATION PARTICULIÈRE DE LA RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) est le troisième plus vaste pays d'Afrique derrière le Soudan et l'Algérie et le plus peuplé d'Afrique centrale. C'est le pays le plus peuplé de la francophonie avec une population estimée à plus de 68 millions d'habitants. Elle est également appelée « Congo-Kinshasa » pour la différencier de son voisin, la République du Congo ou « Congo-Brazzaville », ou encore simplement Congo quand la situation ne prête pas à confusion. C'était autrefois le « Congo-Léopoldville », de l'ancien nom de sa ca-

pitale, Kinshasa. Il a également porté le nom de Zaïre de 1971 à 1997. C'est une ancienne colonie belge.

Elle fait partie des pays les moins avancés. Sa structure économique est comparable à celle des autres pays de l'Afrique centrale, essentiellement extractive (basée sur l'exportation des matières premières extraites de son sous-sol), mais moins compétitive.

La Générale des carrières et des mines (Gécamines), avec une concession minière de plus de 18 800 km² pour le cuivre, était la principale entreprise minière du pays et fournissait en 1980 environ 66 % des recettes budgétaires de l'État et 70 % de ses recettes d'exportation. Elle jouait un rôle social et économique important pour beaucoup de PME se trouvant dans sa périphérie. Pendant plus de 30 ans, cette entreprise a été le moteur de l'économie. Elle était citée parmi les plus grands employeurs de la RDC. À côté de ce géant, on trouvait des groupes de moindre im-

La RDC en chiffres

- * **D'immenses richesses** : cuivre, cobalt, zinc, uranium, argent, or et diamant.
- * **Production minière** : 20 000 tonnes de cuivre produites en 2004 contre 470 000 tonnes en 1985.
- * **60% du budget** de la RDC est financé par la Communauté internationale.
- * **PIB par habitant** : 113 dollars en 2004, en diminution de 70% depuis vingt-cinq ans.
- * **Dette extérieure** : plus de 12 milliards de dollars en 2005.
- * **90% de la population** vit en dessous du seuil de pauvreté.

portance : Zaïre-Étain (détenu à 50-50 par l'État et par Géomines belge) qui exploitait la cassitérite (aujourd'hui disparue) ; l'Office des mines de Kilo-Moto (société d'État) assurant l'extraction de l'or ; la société congolaise Miba celle du diamant.

Mais, aujourd'hui, la réalité n'est plus la même. La Gécamines a été déchue, la production minière industrielle s'est effondrée avec elle. Sa production en cuivre est passée de 465 000 tonnes avec un prix de 2 855 USD la tonne (en 1990) à 19 000 tonnes avec un prix de 1 800 USD la tonne (en 2002) entraînant des conséquences graves sur l'économie et sur la situation sociale.

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les exportations agricoles ne représentaient environ que 10 % du PIB en 2006, contre 40 % en 1960. Jadis florissant, avec une production plus réduite, le secteur agricole actuel de la RDC – totalement paralysé – connaît une asthénie de productivité conduisant 73 % de la population congolaise à vivre dans l'insécurité alimentaire, les importations de denrées alimentaires (produits de première nécessité) augmentent et les exportations des produits de rente baissent. La production s'est en effet réduite depuis quelques années à des activités de subsistance malgré des conditions naturelles favorables (environ 97 % des terres arables bénéficient d'une saison culturale de plus de huit mois dans l'année. De plus, 34 % du territoire national sont de terres agricoles dont 10 % seulement sont mises en valeur).

Ce problème sectoriel, partiellement lié à la faiblesse de la productivité, relève de problèmes d'accès au marché, d'évacuation des produits, de conservation,

de la perte de main-d'œuvre agricole (suite aux conflits et aux maladies endémiques) et de semences de qualité, de l'utilisation de techniques inappropriées, et du manque d'instruments de travail adéquats.

C'est dans ces conditions que la crise a surpris l'économie congolaise déjà en difficulté, mieux en crise.

Étant donné que la récente crise a des effets sur d'autres marchés, comme celui des matières premières, il va de soi que l'économie congolaise, essentiellement extravertie, mise à mal depuis des années, est davantage mise à genoux, car son économie est tributaire des ventes de matières premières, comme d'ailleurs l'affirme Bienvenue Marie Bakumanya : « L'activité minière est à la limite de la récession. Il se constate une diminution de l'activité. Anvil Mining a déjà licencié 608 travailleurs des fermes Kinsevere et Kolwezi. Les employés sud-africains ont été rapatriés. Quant à MCK, il a fermé ses fours de Kolwezi et de Lubumbashi. Ses activités en faveur d'Anvil Mining à Kinsevere sont arrêtées. Camec cesse également d'opérer dans le Katanga, tout comme Boss Mining a arrêté l'exploitation minière. Cette firme s'active présentement à épuiser son stock.

Pour CMSK (Forrest), la fermeture serait projetée pour le 1^{er} janvier au plus tard. Pour ce qui est de EGMF, 250 employés ont déjà été licenciés à Lubumbashi. En attendant une évolution de la conjoncture, les deux gros chantiers prévus au Katanga pour 2009, à savoir le concentrateur de Kinsenda et le fluosolide de Luilu, étant annulés, des interrogations sur l'avenir d'autres activités éclatent. »

Le commerce extérieur du pays est perturbé et les données reprises dans le

Commerce extérieur

Exportations	346 milliards de dollars	Importations	1,417 million de dollars (2002)
Biens exportés	Cuivre, Cobalt, Coltan, Diamant, Electricité...	Biens importés	Biens de consommation, Biens d'équipements...
Principaux clients	Belgique 42,5 %, Finlande 17,8 %, Zimbabwe 12,2 %, Chine 6,5 % (2004)	Principaux fournisseurs	Afrique du Sud 18,5 %, Belgique 15,6 %, France 10,9 %, États-Unis 6,2 %, Allemagne 5,9 %, Kenya 4,9 %

tableau ci-dessus seront sensiblement réduites à la baisse.

Les États-Unis se retrouvent dans la colonne des importations de la RDC en 4^e position derrière l'Afrique du Sud, la Belgique, la France mais avant l'Allemagne. Par contre, dans la colonne des exportations, les États-Unis sont absents, mais la Belgique est en tête de peloton avec 42,5 %, suivie par un autre pays européen, la Finlande. Ces deux derniers pays du Nord, frappés par la crise, ne peuvent que réduire le volume des importations de matières premières venant de la RDC. Le Zimbabwe également.

POSSIBLES VOIES DE SORTIE, DES RAISONS D'ESPÉRER

La RDC est un pays aux ressources fossiles aussi colossales qu'indispensables à l'industrie des pays riches (Hi-Tech et autres). Elle possède des gisements contenant une cinquantaine de minerais recensés, mais seulement une douzaine de ces derniers est exploitée : le cuivre, le cobalt, l'argent, l'uranium, le plomb, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène, le manganèse et quelques métaux rares comme le col-

tan. Elle extrait également de son sous-sol des diamants. Les réserves sont très importantes. Ainsi, le pays possède la deuxième réserve mondiale en cuivre avec 10 % du total recensé sur la planète et surtout les plus importantes réserves de cobalt (près de 50 %). Les recettes d'exportations atteignaient en 1990 environ un milliard de dollars américains.

L'agriculture reste le principal secteur de l'économie, représentant 57,9 % du PIB en 1997. Les principales productions exportées sont le café, l'huile de palme, le caoutchouc, le coton, le sucre, le thé et le cacao, tandis que les cultures vivrières concernent essentiellement le manioc, la banane plantain, le maïs, l'arachide, et le riz. Environ 97 % des terres arables bénéficient d'une saison culturale de plus de huit mois dans l'année. De plus, 34 % du territoire national sont des terres agricoles dont 10 % seulement sont mises en valeur. En 1996, l'agriculture occupait 66 % de la population active.

Ces performances peuvent être atteintes aujourd'hui, voire dépassées si l'environnement international s'y prête. L'État congolais, pour lutter contre la faim, a l'obligation de reformer le secteur agricole en le dotant d'un budget suffisant et d'une infrastructure appro-

priée. Le suivi des tracteurs disponibles par l'État doit être assuré et un fonds spécial alloué afin d'assurer la maintenance de ces engins et l'encadrement des paysans. Enfin, permettre l'évacuation des marchandises vers des centres de consommation par la disponibilisation des barges, pousseurs, camions, trains. Pour participer au commerce international, l'État congolais peut exploiter et développer d'autres ressources, notamment l'hydroélectricité et le tourisme. À ce propos, mettre tout en œuvre pour accroître la capacité du barrage hydroélectrique d'Inga. Les pays importateurs de l'électricité du Congo en auront toujours besoin pour leurs besoins et les recettes finiront le budget national congolais.

Dans cette optique, l'État, nous semble-t-il, reste l'acteur principal et incontournable.

Le Congo est un pays en post-conflit, sorti d'une longue guerre qui a davantage compromis les efforts de relance économique et coûté la vie à de nombreux Congolais. Après une période de turbulence politique, l'État a organisé des élections démocratiques, les premières du genre après celles ayant conduit à la désignation des responsables des institutions mises en place lors de son accession à l'indépendance. Les institutions politiques, démocratiques, sont mises en place et fonctionnent : un président de la République, chef de l'État, élu ; des députés nationaux et locaux ainsi que des sénateurs qui sont également élus démocratiquement. L'opposition politique existe. Des efforts colossaux engagés pour pacifier totalement l'Est du pays et assurer l'unification nationale apportent les résultats escomptés. La paix et la sécurité devant être permanentes, l'État met tout en œuvre pour les asseoir.

Il est certes vrai que les États du Tiers Monde évoluent dans un contexte de domination occidentale et ont à peine quarante ans d'âge. L'État est en crise en Afrique. Il l'est partout dans le monde. Mais il agit, donc il est. Devant les menaces de faillite et de crise bancaire systémique, les États ont accordé aux banques privées des aides massives. Malgré tout, il en a résulté une récession mondiale qui a conduit à un ralentissement du commerce international, à une hausse du chômage et à une baisse des prix des produits de base. Les États ne se laisseront jamais d'inverser la donne en régulant le marché, même si Lionel Stoleru avait affirmé bien avant que « c'est le marché qui stabilise et ce sont les États qui déstabilisent ». Or, la récente crise est essentiellement le produit du marché. Et le marché ne peut pas se réguler automatiquement. La confiance déjà rompue entre acteurs ne peut se restaurer spontanément.

L'État congolais doit gagner en souveraineté, comme souligné ci-dessus, celle-ci (la souveraineté) doit être intégrale, impliquer une volonté de radicalisation. Elle doit s'exercer non seulement sur les ressources naturelles, mais aussi sur les richesses et les activités économiques. Par conséquent, elle doit s'étendre à l'ensemble de l'appareil économique de production, dont une partie est souvent détenue, au moment de l'accession à l'indépendance, par des intérêts étrangers, publics ou privés. Il doit affirmer son droit de réglementer les investissements étrangers, et surtout de procéder à des transferts de propriété, la plupart du temps sous forme d'expropriation ou de nationalisation.

Puisqu'il est considéré comme démocratique, il a vécu au moins un chan-

gement de l'équipe dirigeante à la suite d'élections libres et justes. Mais il faut qu'on y observe l'importance des structures institutionnelles, notamment la réglementation qui encadre l'activité économique et le leadership de l'État (leadership compris comme un art, l'art de se motiver soi-même et de motiver les autres, d'amener les autres à atteindre un objectif ou à réaliser un résultat donné, l'art d'obtenir des autres un maximum de soutien, l'art d'élever la vision et le niveau de performance au-dessus du seuil normal, l'art d'obtenir des autres de faire ce qu'ils ne pouvaient pas faire).

Affirmer sa souveraineté, son droit de fixer la réglementation qui encadre l'activité économique, et assurer le leadership de l'État ne peut être que bénéfique pour les Congolais. Les États qui ont essayé ont réussi. Pendant le Premier Choc pétrolier, la configuration de la production a changé quand les États producteurs se sont dotés de leurs propres firmes pétrolières, aussi bien dans la production que dans la distribution. Et pour leur part, les États importateurs qui furent durement touchés ont mis en place des plans de réduction de la consommation d'énergie et encouragé les programmes de développement d'énergies alternatives. Ils investissent notamment dans le nucléaire (la France lance en 1974 son premier programme électronucléaire et la construction de 16 tranches de 900 mégawatts chacune). Le Brésil développera un programme de fabrication de carburant à partir de la canne à sucre. L'hydroélectricité, l'éolienne et l'énergie solaire connaissent aussi des programmes de développement. Pendant le Deuxième Choc pétrolier (1979), les États des pays importateurs élabor-

rent des stratégies d'économie d'énergie. Puis, ils se décident à diversifier leurs sources d'approvisionnement. Cela aboutit au ralentissement de la demande d'or noir.

Certains signes, qui ne trompent pas, démontrent que l'État congolais s'est lancé dans cette optique : l'activité économique est en train d'être encadrée et l'État prend d'importantes mesures, mais il faut faire mieux, surtout en matière budgétaire.

À ce propos, dans tout État, le budget est l'expression chiffrée de la politique économique et sociale du gouvernement. À peine sortie d'une guerre particulièrement meurtrière et destructrice, la RDC doit donc s'atteler à rétablir les grands équilibres sociaux, économiques et politiques. L'État congolais, par le biais du gouvernement, devra mobiliser les recettes fiscales et douanières qui sont actuellement nettement inférieures au niveau réel, et ce pour les raisons suivantes :

- La faible capacité matérielle et humaine des institutions chargées de recouvrer les recettes.
- L'évasion fiscale provoquée par les agents de ces institutions qui se sont transformés en « conseillers fiscaux » des contribuables.
- La stagnation, et même le recul, des activités productives dans presque tous les secteurs a diminué l'assiette fiscale.

Les recettes de participation

À la place des dividendes des entreprises publiques, le budget, comme celui de 2005, parle d'« avances sur dividendes » qui, à la lumière de la faillite de la quasi-totalité des entre-

prises congolaises, constituent plutôt des ponctions directes sur leur trésorerie. Ainsi, dans la gestion de ces entreprises, la prédation tous azimuts constitue la règle d'or.

Bon nombre de ces entreprises méritent d'être mises en faillite à cause des niveaux extrêmement bas de leur gestion et surtout du pillage dont elles sont l'objet par les gestionnaires actuels (cf. *Rapport Bakandjé*).

Pour arrêter l'hémorragie dans les entreprises publiques, il faut notamment :

1. Soumettre toute opération d'achat de fournitures et autres biens d'équipement à la procédure d'appel d'offres non restrictive.

2. Encadrer les émoluments, jetons de présence et autres avantages à accorder aux mandataires.

3. Procéder, sur cette base, à la récupération du « trop perçu » et engager des poursuites judiciaires contre les délinquants soupçonnés de détournements ou abus de biens sociaux, car certains administrateurs sont à la solde d'actionnaires majoritaires étrangers, ils sont plus soucieux de préserver leur part de la rente que les intérêts de l'État et du peuple congolais.

Sur certains points, l'État a pris des mesures encourageantes, avec la mesure hautement politique dénommée « tolérance zéro », qui, souhaitons-le, va gagner en efficacité, être menée sans complaisance et appliquée dans tous les secteurs pour couper court à une certaine opinion qui veut que la RDC soit le pays le plus corrompu du monde et où l'impunité et la corruption battent leur plein.

En outre, l'État congolais a tout intérêt à informatiser la gestion des différents services publics.

Dépenses d'investissement

L'État devra notamment :

1. Définir un processus de programmation et de budgétisation rationnel. Le budget d'investissement, dans un processus normal de gestion publique du développement constitue l'année du Programme d'investissements publics (PIP). Le programme pluriannuel d'investissements publics constitue la charnière entre l'action immédiate matérialisée par le budget d'investissement et le plan à moyen terme de développement économique et social. Le programme pluriannuel, souvent triennal, constitue la matérialisation de la politique d'investissements publics de l'État et permet de dépasser l'horizon budgétaire, généralement limité à 12 mois.

2. Le Programme d'investissements publics doit être unique. Mais chaque bailleur de fonds vient avec son programme.

3. Élaborer un budget d'investissements publics fiable, matérialisant l'action immédiate de l'année considérée.

4. Faire aboutir les efforts du PNUD pour réhabiliter un processus de planification à moyen terme et élaborer un PIP intégrant tous les programmes éparés.

5. Soutenir les cadres capables d'accompagner ce processus dans l'administration.

6. Former des planificateurs et évaluateurs de projets.

7. Prévoir un fonds de préinvestissement destiné à préparer les projets à inscrire dans le PIP et dans un budget d'investissement digne de ce nom.

8. Maîtrise par le gouvernement de l'information financière globale sur tous les programmes. Définir un plan à moyen terme et un PIP pour que le

budget d'investissement ne soit pas une simple liste d'idées de projets avec des coûts approximativement imaginaires.

Mais le budget d'investissements est financé à 98% sur des fonds extérieurs. L'État cherchera, graduellement, à opérer pour un financement propre de son propre budget.

Le chef de l'Exécutif de la RDC, Adolphe Muzito, a déposé le 1^{er} octobre 2009, à l'Assemblée nationale, le projet de Budget 2010 dont la configuration suit : « Selon la configuration du projet de Budget 2010, ce projet de loi budgétaire est estimé, en recettes et en dépenses, à 4.488,3 milliards de Fc, soit 5,3 milliards de dollars américains et répartis à 4.181,2 milliards de Fc pour le pouvoir central et 307,1 milliards de Fc pour les provinces. Comparé au budget de l'exercice 2009 évalué à 2.922,4 milliards de Fc, il se dégage un taux d'accroissement nominal de 53,6%. Les recettes projetées en 2010 se chiffrent à 4.488,3 milliards de Fc contre 2.922,4 milliards de Fc en 2009, soit un taux d'accroissement de 53,6% représentant 1.565,9 milliards de Fc (1,84 milliard d'US) des recettes additionnelles.

- Les dépenses d'investissements sur ressources propres évaluées à 379,1 milliards de Fc se rapportant aux projets d'investissement du gouvernement central à concurrence de 76,5 milliards Fc dont 24,8 milliards de Fc ; aux projets d'investissement des provinces : 298,5 milliards de Fc susmentionnés qui feront l'objet d'une gestion concertée entre le pouvoir central et les provinces.

- Les dépenses d'investissements sur ressources extérieures : 1.789,9 milliards de Fc dont 852,8 milliards de Fc sur fonds chinois et 937,1 milliards de Fc par divers autres bailleurs. Parmi les sources de financement des projets devant concourir

à la réalisation des 5 chantiers figure le prêt chinois de 852,8 milliards de Fc (1 milliard de dollars US) qui serviront essentiellement au financement des actions suivantes : la réhabilitation des hôpitaux (un hôpital par territoire), la réhabilitation et la construction des routes ; l'adduction d'eau et l'électrification ; la réhabilitation des chemins de fer. »

Données encourageantes : le taux d'accroissement de 53,6% représentant 1.565,9 milliards de Fc (1,84 milliard d'US) des recettes additionnelles par rapport au budget de 2009. Sources de financement des projets devant concourir à la réalisation des 5 chantiers (les 5 axes de l'action du chef de l'État pendant son mandat et présentés dans son discours-programme il y a 3 ans) figure le prêt chinois de 852,8 milliards de Fc (1 milliard de dollars US).

Le Parlement, organe représentant le pouvoir législatif, examinera ledit projet en toute liberté et sans complaisance. Séparation des pouvoirs oblige.

L'initiative PPTE

« L'Initiative PPTE » (ou Initiative Pays Pauvres Très Endettés). Un mécanisme dénommé « Initiative PPTE » mis en place par les principaux créanciers pour permettre aux pays bénéficiaires d'affecter aux secteurs sociaux nationaux des montants originellement destinés au service de la dette.

Mais la décision d'annuler la quasi totalité de la dette de ces pays a été prise en grande partie parce que ces derniers n'arrivaient plus à faire face à cette contrainte.

Que l'État congolais, une fois soulagé de cette contrainte, commence à réaliser de meilleures performances pour

dégager des sommes qu'il ne pouvait pas réunir avant. À la demande des créanciers, que le Congo puisse facilement établir la liste des bénéficiaires de ces crédits d'un nouveau genre.

Que toutes les instances engagées dans cette politique adoptent une démarche praxéologique en conséquence, car un écart existe entre l'intention d'accorder des subventions et la mise à disposition effective desdites subventions.

L'État congolais doit entreprendre les réformes structurelles et « structurantes » destinées à opérer une véritable révolution de gouvernance et d'éthique au niveau de la chose publique.

Le budget de l'État étant l'expression chiffré de la politique du gouvernement, il doit être réexaminé en tenant compte, dans l'affectation des ressources, de la réalisation prioritaire des objectifs et du programme du gouvernement, les 5 chantiers.

Pour atténuer les effets de la crise qui se traduit par la carence de devises (dollars américains) sur le marché, l'État a pris une mesure d'encadrement relative aux opérations d'adjudication par la Banque centrale du Congo : « Jusqu'à la 12^e opération d'adjudication organisée le 10 septembre, la Banque centrale du Congo aura vendu 97 millions \$ aux banques commerciales depuis janvier 2009.

La 12^e opération de vente de devises par adjudication a porté sur 12 millions \$ à un taux marginal de 843 Fc/\$.

Dix banques se sont partagées cette offre.

La plus importante souscription étant celle de la Banque commerciale du Congo (2 400 000 \$), puis viennent la Stanbic Bank (1 931 590 \$), la Banque internationale de crédit (1 583 903 \$), la So-

lidaire Banque (1 236 217 \$), la First Bank (1 216 901 \$) et la BIAC (1 158 954 \$). »

Gestion des entreprises publiques

L'État congolais a intérêt à assurer une gestion saine de ces entreprises par la définition d'une politique de réforme efficace. Opter pour un désengagement, à l'heure actuelle, serait préjudiciable pour le pays. Privatiser une entreprise comme la Société nationale d'électricité (SNEL) pour répondre à la politique de la Banque mondiale augmenterait délibérément la dette et pèserait lourd sur les conditions de vie des Congolais. Les charges de la SNEL constituent une part importante dans la dette publique de la RDC. À quelle institution sera imputée la charge de ces dettes après la restructuration de cette entreprise ?

CONCLUSION : LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

La lecture structuro-fonctionnaliste du monde révèle l'importance de l'interdépendance toujours croissante et de plus en plus forte entre les États qui postule des solutions globales aux problèmes globaux, du développement des rapports de coopération entre gouvernements, organisations internationales et marchés financiers. Les sociétés échangent et communiquent, reliées par plusieurs flux et interactions fonctionnelles.

Il va de l'intérêt des États de coopérer dans la réalisation d'objectifs spécifiques, de nature concrète, répondant à leurs besoins économiques et sociaux.

Même si les mesures politiques de récession prises par différents États n'ont pas, jusque-là, produit les résultats es-

comptés, ceux-ci (États) cherchent les voies et les moyens pour soulager la souffrance des populations victimes dans le cadre principalement des structures multilatérales et des relations bilatérales.

L'État congolais est un acteur international en interdépendance avec d'autres États – et d'autres acteurs internationaux non étatiques – du monde pour réaliser ses programmes et trouver une solution aux grands problèmes mondiaux, dont la récente crise.

L'Organisation des Nations unies

Membre des Nations unies, l'État congolais a participé à la 64^e Assemblée générale de l'ONU et espère aussi tirer profit des informations suivantes révélées par *Le Figaro* : « Les propos de Sarkozy suscitent de l'espoir. À la veille du G20 de Pittsburgh et à moins de trois mois du sommet de Copenhague sur le climat, Nicolas Sarkozy a mis la pression sur ses homologues étrangers, lors de la 64^e Assemblée générale de l'ONU. Pendant quinze minutes, le président français a énuméré à la tribune les défis à relever, « en plein milieu d'une crise économique et financière sans précédent » et « à la veille d'une catastrophe écologique planétaire ». « Nous devons maintenant inventer un monde nouveau où les folies d'hier ne seront plus possibles », a-t-il déclaré, quelques heures après l'intervention de Barack Obama. Selon lui, les grandes puissances se trouvent face à une situation comparable à celle de l'après-Deuxième Guerre mondiale.

Pour mettre en place cette « nouvelle gouvernance », Nicolas Sarkozy a notamment défendu une réforme provisoire du Conseil de sécurité, « avant la fin de l'année ». « La crise nous oblige à

faire preuve d'imagination et d'audace », a-t-il lancé.

Selon lui, « les pays les plus développés ne peuvent prétendre gouverner seuls l'humanité » et il faut « élargir le cercle des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité ».

La France réclame depuis des mois un élargissement du Conseil de sécurité, qui semble toutefois peu probable. « Il est inacceptable que le continent africain n'ait pas un membre permanent au Conseil de sécurité, ou que le continent sud-américain avec cette grande puissance qu'est le Brésil, ou l'Inde avec son milliard d'habitants, ou encore le Japon ou l'Allemagne en soient exclus », a-t-il de nouveau jugé. « Il en va de la légitimité de l'ONU, de sa capacité à agir dans un moment où le monde a tant besoin que la Communauté internationale tout entière se mobilise pour relever des défis sans précédent ». « Rien ne serait pire qu'un compromis médiocre. »

Le président français a également affirmé qu'il fallait « aller jusqu'au bout de la refondation du capitalisme financier », du système monétaire international, « en finir avec les paradis fiscaux », « limiter les fluctuations des cours des matières premières soumis à une spéculation excessive ». « Réformer le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, c'est une nécessité », a-t-il plaidé. Autant de thèmes que Nicolas Sarkozy aura l'occasion de développer à Pittsburgh, jeudi et vendredi.

Il a par ailleurs de nouveau insisté pour que des « engagements sur des objectifs chiffrés en matière d'émission de gaz à effet de serre » soient fixés à Copenhague en décembre, ainsi que pour la création d'une organisation mondiale de l'environnement et pour une taxe car-

bone aux frontières. Des propositions déjà présentées la veille au sommet de l'ONU pour le climat.

« On ne peut pas demander aux pays en développement qui ont tant de retard et aux plus pauvres qui doivent faire face à tant de difficultés de respecter ces normes sans les aider dans leurs efforts », a-t-il également déclaré. Avant de lancer un avertissement ferme en guise de conclusion : « À Pittsburgh comme à Copenhague, je le dis solennellement, rien ne serait pire qu'un compromis médiocre. »

Si jamais les États arrivaient à inventer un monde nouveau, cela serait une grande décision hautement politique saluée par toutes les populations démunies et les activistes des droits de l'Homme.

G20

Les dirigeants des grands pays développés et émergents étaient réunis pour « faire face au plus grand défi auquel fait face l'économie mondiale dans les temps modernes », selon les termes de leur communiqué final, au sommet du G20 de Londres. Ils se sont mis d'accord pour octroyer mille milliards de dollars supplémentaires au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale (BM) et pour tripler les moyens du FMI avec 500 milliards de dollars supplémentaires. Ces fonds seront constitués par de « l'argent nouveau » et par des droits de tirages spéciaux (DTS) du FMI. Le Fonds va également pouvoir vendre de l'or pour financer son aide aux pays les plus pauvres. 250 milliards de dollars seront consacrés pour aider le financement du commerce afin de relancer les échanges mondiaux. « Nous partons du principe que la prospérité est indivisible,

que la croissance pour être durable doit être partagée [...] Nous pensons que la seule fondation sûre d'une mondialisation soutenable et l'augmentation de la prospérité pour tous est une économie ouverte fondée sur les principes de marché, une régulation efficace et des institutions mondiales solides [...] L'ère du secret bancaire est révolue », affirme le communiqué.

L'État congolais est aussi concerné par les résolutions prises au cours de ce sommet. L'essentiel est que ces résolutions, sous peine de passer pour une simple déclaration de bonnes intentions, soient traduites en acte et puissent apporter les résultats escomptés. Le test du décalage praxéologique du discours atteste l'écart entre le discours (la promesse) et la réalisation.

Union européenne

L'Union européenne est fortement engagée dans la recherche d'une solution afin d'atténuer, voire de régler, la crise dans l'est de la RDC. La réponse européenne prend en compte à la fois la dimension politique, humanitaire et sécuritaire de la crise.

La Commission européenne lance son programme d'actions 2009-2013. Dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement, elle vient d'allouer un montant de 561 M€ à la République démocratique du Congo. Cette enveloppe, couvrant la période allant de 2008 à 2013 et définie conjointement avec les autorités congolaises, se concentre sur trois secteurs prioritaires : la santé, la gouvernance et les infrastructures.

Espérons que les mesures qui précèdent et les suivantes prises par la Communauté internationale permettront à

l'État congolais de satisfaire l'intérêt général :

« Désormais, cinq pays de la région seront connectés dans le cadre du projet d'interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil, financé par la Banque africaine de développement (BAD) à concurrence de 160,20 millions d'unités de compte, équivalent à 180 millions de dollars américains. Il s'agit du Burundi, de l'Ouganda, du Kenya, du Rwanda et de la RDC. Cette somme va permettre de construire, d'étendre et de renforcer les lignes d'interconnexion de ces différents pays.

La Banque mondiale a accordé un montant de 77 millions de dollars US à la RDC pour le renforcement des capacités du ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du tourisme, la participation communautaire à la gestion forestière et l'appui à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN).

La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement ont accordé une enveloppe de 401 millions de dollars US à la RDC, pays post-conflit, afin de lui permettre d'atténuer l'impact de la crise financière. La signature de cet accord a eu lieu au cabinet du ministre des Finances ce samedi 29 août 2009.

Le ministre des Finances et l'ambassadeur de la République française ont procédé ce jeudi 9 juillet 2009 à la signature de la convention du secteur Éducation sur financement de l'Agence française de développement (AFD). Cette convention, d'un montant de 5.000.000 d'euros, s'articule autour de trois composantes de l'éducation en RDC, à savoir : faciliter l'accès à l'école par la réhabilitation et le complément des infrastruc-

tures ; améliorer la qualité des écoles par le renforcement des capacités pédagogiques des maîtres et des gestionnaires des établissements scolaires ; apporter un appui institutionnel en participant au soutien à l'élaboration d'une stratégie nationale du secteur de l'éducation. »

La SADC

La session ordinaire du 29^e sommet de la SADC tenue à Kinshasa (capitale de la RDC) est porteuse d'espoir si jamais les États membres arrivaient à traduire en actes les résolutions prises dans le cadre de la réintégration régionale et du renforcement de la coopération régionale : « La SADC n'est pas seulement un marché de biens, mais aussi de ressources humaines. Les pays membres se sont engagés à promouvoir la valorisation des ressources humaines de la région, à promouvoir le développement, le transfert et la maîtrise de la technologie, à améliorer la gestion et la performance économique par le biais de la coopération régionale, à améliorer les relations internationales des États membres, à s'assurer de la compréhension, de la coopération et du soutien international en vue de mobiliser les flux de ressources publiques et privées dans la région. Pour réaliser tout cela, la SADC s'est dotée d'un Plan stratégique indicatif de l'organe (SIPO). Un plan simple, mais très clair. Ce plan se base sur quatre secteurs, à savoir la politique, la défense, la sécurité des États et la sécurité publique.

En quinze ans et par phases de cinq ans, les États membres de la SADC se sont engagés à améliorer la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises. Tout cela dans une culture démocratique avec la participation de la

société civile, la transparence et la primauté du droit. Pour la SADC, la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises est un préalable au développement socioéconomique durable.

La SADC et l'Afrique

Les pays membres ont accepté que le Nepad constitue un cadre continental crédible et valide et l'accepte comme instrument pour la réalisation des idéaux contenus dans ce programme. Enfin, les États membres se sont engagés à s'offrir un programme cohérent et détaillé des politiques économiques et sociales à long terme.

Le sommet de Kinshasa est considéré comme celui de la concrétisation de beaucoup de points contenus dans ce programme et dans ce plan stratégique. On parle beaucoup de la zone de libre-échange. Cette zone ne peut fonctionner normalement sans le visa unique. Le sommet de Kinshasa a également mis l'accent sur le visa unique. Est-il possible de circuler librement dans la région, d'instaurer un visa unique sans faciliter les échanges à travers une monnaie unique ? Le sommet de Kinshasa a mis l'accent sur la trilogie frontière-change-monnaie. »

Autres solutions des États du Sud

L'État congolais fait partie du Sud. Des solutions existent, elles sont en train d'être mises en place dans les pires difficultés. Les États du Sud cherchent à créer des unions régionales construites sur les solidarités, mettant des bornes à l'accumulation du capital fictif et privilégiant le réinvestissement productif et le financement du développement humain,

de la santé et de l'éducation. À travers ces unions, il est espéré pour les pays du Sud un nouvel accès aux marchés et aux prêts financiers internationaux, la stabilisation des taux de change, le contrôle de la fuite des capitaux, la taxation de leurs mouvements et pour cela les pays souverains doivent retrouver les instruments de leur souveraineté industrielle et financière.

Aide publique au développement

En fait, on ne développe pas un pays. Celui-ci se développe. Le drame est que l'aide au développement, qui date de longtemps, n'a jamais créé les conditions de développement des pays bénéficiaires. Il ne peut s'agir de générosité des pays riches, car les sommes sont insignifiantes à l'échelle de l'économie mondiale : entre 1958 et 2002, soit en 45 ans, le total de l'aide publique au développement (APD) reçue par l'Afrique s'élève à 1250 milliards de dollars, soit quinze mois de dépenses militaires mondiales. De plus, cette APD ne se dirige pas en priorité vers les pays qui en auraient le plus besoin, elle sert avant tout les intérêts géopolitiques du pays donateur : le principal récipiendaire de l'aide délivrée par les États-Unis est l'Égypte, et c'est l'Inde pour celle du Royaume-Uni. En 2002-2003, seulement 41 % de l'APD mondiale se dirigeait vers les 49 pays les moins avancés (PMA) selon l'OCDE, et la part qu'elle représente dans le revenu national brut d'un pays est très variable : moins de 5 % pour le Congo, le Soudan et le Kenya, contre plus de 50 % pour le Mozambique et Sao Tomé et Príncipe. Le montant total de l'aide délivrée à l'Afrique en 2002 s'élevait à 22,3 milliards de dollars, soit seulement

27 dollars par habitant. En termes absolus, les principaux bénéficiaires étaient le Mozambique (2,1 milliards de dollars), l'Éthiopie, l'Égypte et la Tanzanie (1,2-1,3 milliard de dollars). Mais une part non négligeable de cette aide est sous forme de prêts qui alourdissent encore la dette... Les dons représentent seulement 15 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'efficacité de l'aide est très discutable puisqu'une part importante (achat d'aliments, de médicaments, d'équipements, coût du transport, missions d'experts, etc.) reste dans le pays qui fournit l'aide. Selon le président de la Banque mondiale lui-même, James Wolfensohn, il y a plus de 1500 projets en cours au Burkina Faso, et 63000 dans l'ensemble des pays en développement ; mais les frais d'étude, de voyage et de séjour d'experts originaires des pays industrialisés sont très élevés et absorbent entre 20 et 25 % de l'aide totale. En revanche, les sommes économisées par les travailleurs migrants et envoyées dans leur famille restée au pays fournissent des revenus essentiels, gérés très sagement, notamment dans des tontines ou des mutuelles de village : 11 milliards de dollars en 2003, dont 7 pour la seule Afrique du Nord.

Entre 1997 et 2002, les pays africains ont envoyé l'équivalent de 45,5 milliards de dollars à leurs riches créanciers, dont 34,8 pour la seule Afrique du Nord. La dette provoque donc une véritable hémorragie de capitaux pour les pays les plus pauvres, les privant de ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humains fondamentaux.

Dans le même ordre d'idées, le rapport 2004 de la CNUCED sur la dette africaine est alarmant : Entre 1970 et 2002, l'Afrique a reçu 540 milliards

de dollars environ en prêts ; mais bien qu'elle ait remboursé près de 550 milliards de dollars en principal et intérêts, elle affichait encore un encours de dette de 295 milliards de dollars fin 2002. Les chiffres sont encore plus déconcertants pour l'Afrique subsaharienne, qui, ayant reçu 294 milliards de dollars en prêts et remboursé 268 milliards de dollars en service de la dette, reste cependant débitrice de quelque 210 milliards de dollars. La conclusion du rapport est que cela équivaut à un transfert inverse de ressources en provenance du continent le plus pauvre du monde.

De par sa responsabilité historique et ses liens avec la RDC, la Belgique doit poser le plus rapidement possible un geste non conditionné à l'initiative PPTE qui viserait à annuler la dette bilatérale illégitime et odieuse. Ce qui pourrait avoir un effet d'entraînement chez les autres créanciers du Nord et permettrait à l'État congolais d'investir largement dans les secteurs sociaux afin de garantir aux populations une amélioration de leurs conditions de vie.

La Chine

Les exportations des produits congolais vers la Chine avaient atteint le volume de 6,5 % en 2004, comme évoqué plus haut dans le tableau relatif au commerce extérieur de la RDC.

Les prêts accordés par la Chine aux PED constituent une alternative moins coûteuse et dépourvue des conditionnalités imposées par les institutions de Bretton Woods. Les pays africains pourvus de ressources naturelles y recourent déjà et les autres suivent ou souhaitent avoir accès à la manne chinoise. En septembre 2007, le gouvernement

a signé un contrat d'exploitation minière avec un groupement d'entreprises chinoises, contrat qui s'est traduit par la création d'une joint-venture. Le gouvernement congolais devant mettre à la disposition de la joint-venture des gisements de cuivre et de cobalt. Le remboursement de ces investissements est prévu en trois périodes : la totalité des bénéfices réalisés durant la première période par la joint-venture sera affectée au remboursement des investissements miniers, y compris leurs intérêts ; durant la deuxième période, 66 % des bénéfices réalisés seront affectés à ce remboursement et les 34 % restants serviront à la rétribution des actionnaires ; au cours de la troisième période, la totalité des bénéfices sera distribuée aux actionnaires, au prorata de leurs parts dans le capital social. Pendant les deux périodes, la RDC accordera des avantages particuliers à la joint-venture. Comme la Chine investit massivement dans les pays disposant des richesses naturelles qui lui manquent, elle aura tout intérêt à négocier des accords équitables avec l'État congolais.

La Chine participera aux dépenses d'investissements sur ressources extérieures du budget de la RDC avec 852,8 milliards de Fc et au financement des projets devant concourir à la réalisation des 5 chantiers avec le prêt de 852,8 milliards de Fc (1 milliard de dollars US) qui serviront essentiellement au financement des actions suivantes : la réhabilitation des hôpitaux (un hôpital par territoire), la réhabilitation et la construction des routes ; l'adduction d'eau et l'électrification ; la réhabilitation des chemins de fer, comme précédemment évoqué.

Tous les États sont frappés, mais rien n'indique qu'ils en meurent ou qu'ils sont

morts. Au contraire, elle a accru leur rôle et leur importance dans la mesure où les États (peu importe l'obédience politique et idéologique) sont incontournables dans l'atténuation des effets néfastes de la crise, sinon dans la prise de mesures politiques ou la définition de programmes devant écarter celle-ci.

L'État congolais aura à intégrer les mesures de l'extérieur à l'intérieur et devra tirer profit des fonds mis à sa disposition par la Communauté internationale. Il aura également à encadrer son économie, à signer des accords économiques équitables, à revisiter les contrats miniers, à favoriser les investissements étrangers. Assurer son leadership : inciter les entreprises et autres organisations à atteindre leurs objectifs particuliers ; se motiver soi-même, c'est-à-dire que les gouvernants devront se convaincre de l'importance de leur mission historique et de leur statut, motiver les gouvernés pour qu'ils adhèrent à l'action gouvernementale ; obtenir le maximum de soutiens et d'efforts des gouvernés et de la Communauté internationale ; percevoir et reconnaître la crise actuelle, envisager une solution, en atténuer les effets néfastes et après l'écarter ; élever la vision et le niveau de performance au-dessus du niveau normal, œuvrer pour l'excellence, avoir un idéal, car l'idéal est une force ; stimuler les gouvernés à vouloir faire ce qu'ils ne pouvaient pas faire normalement – pour autant que cela soit dans leur intérêt – et à entreprendre des actions dans le cadre du programme gouvernemental. Il usera de son pouvoir mobilisateur quant à cela.

Missions difficiles certes, mais à la hauteur des ambitions et des devoirs de l'État et des gouvernants.

Pour répondre à la crise des années 1930, le président américain Franklin Roosevelt avait été amené par la mobilisation sociale à réduire le temps de travail tout en augmentant les salaires, les allocations sociales et les droits des travailleurs, notamment en garantissant le droit de syndicalisation. Avec le New Deal, Roosevelt (élu président des États-Unis en novembre 1932) avait mis en place une réforme fiscale qui augmentait les prélèvements sur le capital.

Le président Joseph Kabila a lancé « les 5 chantiers », cinq axes de son action dans le cadre de son programme pendant son mandat et « la tolérance zéro » pour sortir la RDC de sa longue crise. Les premiers efforts devraient chercher à atténuer les effets pervers de la crise sur la population.

Les États démocratiques ne commettraient donc aucun péché s'ils faisaient

des propositions et définissaient des politiques pragmatiques qui trouvent partiellement une formulation théorique dans la *Théorie générale sur l'emploi, l'intérêt et la monnaie* de J. M. Keynes en 1936.

Une grande dose d'interventionnisme étatique est salutaire.

En 1926, dans la brochure intitulée *La fin du laisser-faire*, J. M. Keynes affirme en contrepoint d'Adam Smith : « Il n'est nullement correct de déduire des principes de l'économie politique que l'intérêt personnel dûment éclairé œuvre toujours en faveur de l'intérêt général. »

Réguler le marché est le rôle dévolu à l'État. Sinon, qui le ferait mieux à part lui ? Rien ne peut autoriser les États à choisir d'autres priorités majeures que la satisfaction universelle des besoins humains fondamentaux et la recherche du bien-être pour les populations les plus vulnérables. ¶

